

Extrait du Registre des délibérations du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer

Nombre de membres : 48

Séance du 20 FEVRIER 2006
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 38

Tous les délégués, sauf

Mme HITTLER, M. FROEHLICH, M. TREIBER, qui étaient représentés respectivement par M. VOGEL, M. FEIG, M. TRAUTMANN.

MM. KELLER, MEYER-KUHN, GOETZ, LOBSTEIN, BABILON, RICHERT, Mme KIEFER, (excusés) ; MM. WEISHAAR, STEINER, HERRLE.

DEL. N° 005/2006conseil

OBJET : SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE CONVENTIONS D'ECHANGES DE DONNEES

- *VU les compétences de la communauté de communes,*
- *VU la délibération n° 105/2003 du conseil communautaire du 13 octobre 2003*
 - . *autorisant le président à signer les conventions nécessaires avec la communauté de communes de Pechelbronn et les communes concernées pour la mise en place du S. I. G. (système d'information géographique),*
 - . *autorisant le président à signer les conventions nécessaires avec les différents partenaires susceptibles d'alimenter le S. I. G.,*
- *CONSIDERANT l'avancement des travaux, et notamment la numérisation des plans cadastraux arrivant à terme,*
- *VU la délibération n° 004/2006 du conseil communautaire du 20 février 2006 autorisant le président à engager une consultation en vue de l'équipement en matériel et en logiciels du S. I. G. de la vallée de la Sauer et de Pechelbronn permettant l'exploitation des données,*
- *CONSIDERANT que, dans le cadre de la mise en place du S. I. G. intercommunal, la communauté de communes a la possibilité de demander gratuitement à ses partenaires des données utiles à intégrer dans le S. I. G.,*
- *CONSIDERANT que pour ces transmissions de données, il y a lieu de signer des conventions avec les différents partenaires (Electricité de Strasbourg, Parc Naturel Régional des Vosges du Nord, DIREN, ...),*
- *ENTENDU l'exposé de M. Sibler, vice-président, chargé du dossier,*
- *VU l'avis du bureau en date du 6 février 2006,*

le conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **autorise le président à signer des conventions de transmission de données, précisant les conditions techniques et financières desdites transmissions de données ainsi que les droits et obligations des parties au titre de la mise en place du S. I. G., entre la communauté de communes de la vallée de la Sauer et les différents partenaires.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Pour copie conforme
DURRENBACH, le 13 mars 2006

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL

